



GIP CEI – Etablissement Public

ÉTUDIER AU CAMPUS

GUIDE À L'INTENTION DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Version du 02/03/2023

HANDICAP : de quoi parle-t-on ?

12
millions

de personnes en
situation de handicap
en France

80%

des handicaps
sont invisibles

3%

des personnes en
situation de handicap
sont en fauteuil roulant



Handicap moteur

Troubles musculo-squelettique, hernie discale, infirmité motrice, paralysie, amputation...



Maladies invalidantes

Diabète, cancer, sclérose en plaque, épilepsie, polyarthrite...



Handicap psychique ou déficience mentale

Dépression, troubles bipolaire, schizophrénie, trouble du spectre autistique, trouble obsessionnel compulsif...



Handicap mental ou déficience intellectuelle

Anomalie chromosomique (trisomie...), maladie génétique, traumatisme crânien...



Déficiences sensorielles

Malentendance, surdité profonde, malvoyance, cécité...



Trouble cognitif

Dyslexie, dyscalculie, dyspraxie, dysgraphie...



LE HANDICAP : une question de contexte

Selon la Loi du 11 février 2005, « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute **limitation d'activité ou restriction de participation** à la vie en société subie dans son **environnement** par une personne en raison d'une **altération substantielle, durable ou définitive** d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Le handicap se définit par rapport à un environnement. Une déficience donnée, créera ou non une situation de handicap, en fonction des contraintes et des ressources propres à la personne concernée.

UNE RÉFÉRENTE HANDICAP à votre service

Si vous êtes en situation de handicap temporaire ou permanente, ou si vous souffrez d'un trouble de santé invalidant, notre référente est à votre disposition :

MATHILDE THENAISE

Téléphone : 06 40 46 61 12

Mail : handicap@gip-cei.com

Permanences les mardis sur rendez-vous



NOTRE MISSION : un accompagnement tout au long de vos études

Le pôle Handicap vous informe sur vos droits, vous soutient dans vos démarches et assure un suivi pour sécuriser votre parcours de formation. Ensemble, nous pourrions établir un projet personnalisé d'accompagnement, pour mettre en place les compensations adaptées à vos besoins.

AVANT LA RENTRÉE

Vous pouvez contacter le Pôle Handicap pour anticiper au mieux la mise en œuvre du suivi, il n'est jamais trop tôt ! Une visite du campus pourra également vous être proposée en amont de votre intégration.

ACCUEIL

Au cours d'un entretien individuel et confidentiel, nous évaluerons ensemble vos besoins pour étudier dans les meilleures conditions. C'est à ce moment que nous pouvons établir si besoin un projet personnalisé d'accompagnement, parler de l'aménagement des examens, par exemple...

PENDANT LA FORMATION

En fonction de vos besoins, les aménagements peuvent être adaptés à tous moments. Si des besoins émergent ou s'ils évoluent au cours de la formation, il n'est pas trop tard : sollicitez la Référente Handicap. C'est vous qui êtes acteur de votre cursus d'études !

À CHAQUE RENTRÉE

On refait le point, pour renouveler ou ajuster les aménagements...

Aménagement et accessibilité : on parle de quoi ?

Vous pouvez bénéficier d'aménagements tout au long de votre cursus :

- Des informations sur les droits et les démarches,
- L'accessibilité aux locaux, des équipements adaptés...
- Des mesures spécifiques d'aménagement aux cours et aux examens : adaptation des supports pédagogiques, majoration du temps des examens...

UN CAMPUS ACCESSIBLE

Des bâtiments accessibles aux PMR*

Le Campus améliore les conditions d'accessibilité de ses sites.

(voir dossier accessibilité)

Installation de rampes, accès stationnement, portes automatiques, ascenseurs, bandes podotactiles de guidage.

POUR LES FORMATIONS DISPENSÉES PAR L'ÉCOLE ESLI

Le bâtiment principal est équipé d'un ascenseur permettant un accès à la majorité des salles de cours.

POUR LES FORMATIONS DISPENSÉES PAR L'ÉCOLE ESTI

Les formations dispensées à la plateforme sont intégralement accessibles aux personnes à mobilité réduite.

POUR LES FORMATIONS DISPENSÉES PAR L'ÉCOLE ESLI PARIS

Le bâtiment est accessible aux personnes à mobilité réduite. Un ascenseur dessert tous les étages.

Le « registre public d'accessibilité » est à votre disposition à l'accueil des bâtiments.

**PMR Personnes à Mobilité Réduite*

HÉBERGEMENT

Vous pouvez solliciter une liste de logements auprès d'Ophélie Renault, assistante administrative au GIP CEI : orenault@gip-cei.com.

Si vous avez besoin d'un hébergement adapté, vous pouvez vous rapprocher du Centre Local d'Information et de Coordination de Redon Agglo.

Le CLIC recense l'ensemble des informations à destination des personnes en situation de handicap, notamment, dans des domaines tels que la santé, les loisirs, le logement, l'hébergement, l'accès au droit, les adresses utiles...

CLIC REDON AGGLOMÉRATION

3 rue Charles Sillard, 35600 Redon

Tel : 02 99 71 12 13

Lien : <https://www.redon-agglomeration.bzh/vivre-avec-un-handicap>

PLATEFORME PÉDAGOGIQUE

Une plateforme de cours en ligne accessible offre aux étudiants l'accès à leurs supports de cours de nombreux outils collaboratifs : partage de fichiers, ...

LES AMÉNAGEMENTS

Le pôle handicap, en relation avec le pôle pédagogique, coordonnent vos relations avec vos enseignants, vous accompagnent de façon personnalisée et confidentielle tout au long de votre formation.

LES AMÉNAGEMENTS POSSIBLES

POUR LES ÉTUDES

- Matériels spécifiques (PC, logiciels) ;
- Mobilier adapté ;
- Récupération des supports de cours ;
- Assistance d'un coéquipier pour les déplacements, manipulations et repérage temporo-spatial ;
- Adaptations de documents d'études : transcription braille, agrandissements de supports de cours ;
- Codage LPC (Langage Parlé Complété), interprétariat LSF (Langue des Signes Française) ;
- Aménagement de la modalité de formation : rythme, alternance présentiel/ distanciel... ;
- Aménagement des supports pédagogiques ;
- Tutorat enseignant ;
- ...

POUR LES EXAMENS

- Temps de composition majoré (1/3 temps) pour les épreuves écrites et la préparation des épreuves orales ;
- Assistance d'un secrétaire ;
- Salle de composition isolée ;
- Utilisation d'un matériel informatique spécifique ;
- Adaptation des sujets d'examens (agrandissement, sujets en braille...) ;
- Adaptation des épreuves ;
- ...

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE ou CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Il n'y a pas de limite d'âge dès lors que vous avez une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé).

La durée du contrat peut être prolongée à 4 ans (au lieu de 3 ans).

LES AIDES

POUR L'ENTREPRISE ACCUEILLANTE

L'entreprise pourra percevoir une aide à l'embauche dont le montant maximum est de :

- 4 000 € en contrat d'apprentissage ;
- 5 000 € en contrat de professionnalisation.

L'aide est proratisée en fonction de la durée du contrat de travail et à partir du 6^e mois.

D'autres aides complémentaires peuvent être mobilisées du fait de l'âge, du niveau d'études, d'une situation de handicap...

- Aide à l'embauche d'un travailleur en situation de handicap en contrat d'apprentissage 4000€ ;
- Déductions fiscales de la taxe d'apprentissage ;
- ...

Info 2023 > Aides exceptionnelles 2023 pour le recrutement d'un apprenti 6000€

POUR L'APPRENANT

Des aménagements (de poste, de matériel, d'environnement, de temps de travail...) peuvent être proposés dans le cadre de vos missions.

LES CONTACTS UTILES

Agefiph

(Association de gestion du fond pour l'insertion professionnelle
des personnes handicapées)

www.agefiph.fr

CDAS Pays de Redon

02 22 93 66 50

cdas-redon@ille-et-vilaine.fr

CLIC Redon Agglo

02 99 71 12 13

clic@pays-redon-vilaine.fr

Informations accès aux droits, logement, santé, loisirs...

DFA Dispositif Formation Accompagnée

02 99 59 02 20

amelie.nepa@epnak.org

Accompagnement à la formation : évaluation de vos besoins de compensation,
aides à l'aménagement du temps de formation, d'examens et de matériel...

Plus d'information

Contactez la Référente Handicap pour un accompagnement sur-mesure

handicap@gip-cei.com

06.40.46.61.12